

**N°2023-20****CHAUMONT HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT**

Bureau du Conseil d'Administration du 11 AVRIL 2023

**DELIBERATION**

Autorisation de programme pour la réhabilitation de 26 logements situés 2 à 6 rue de l'Arquebuse à Chaumont

Le Bureau du Conseil d'Administration de Chaumont HABITAT s'est réuni au Siège, 51 rue Robespierre à CHAUMONT, le 11 avril 2023 à 14 heures sous la présidence de Christine GUILLEMY, Présidente.

Membres du Bureau : 7

Présents : 5

Christine GUILLEMY, Frédéric ROUSSEL, Pierre ETIENNE, Didier COGNON, Françoise GRATAROLI

Excusés : 2

Stéphane MARTINELLI, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON

Procurations : 2

Stéphane MARTINELLI donne pouvoir à Frédéric ROUSSEL, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON donne pouvoir à Didier COGNON

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment son article R.421-16,

Madame la Présidente informe les membres du Bureau du besoin de réhabiliter les logements situés dans l'immeuble collectif 2 à 6 rue de l'Arquebuse à CHAUMONT.

A ce titre, cette opération est inscrite au Plan Stratégique de Patrimoine validé par délibération du Conseil d'Administration en séance du 15 novembre 2022.

Par ailleurs, l'EPRD 2023 voté par délibération du 24 janvier 2023 présente un prévisionnel de dépenses d'investissement correspondant à cette opération.

Afin de remettre à niveau les équipements et améliorer les performances énergétiques de cette résidence mise en service en 1985, tout en renforçant l'attractivité du site, il est proposé de réaliser une réhabilitation complète avec les objectifs suivants :

- Remplacement de la couverture
- Amélioration du confort thermique et économie de charges
- Adaptation des logements au vieillissement de la population et PMR
- Amélioration de la sécurité des occupants
- Amélioration de l'attractivité des logements.

Le prix de revient prévisionnel de cette opération s'élève à 2 020 158,00 € TTC.

- 1) Les dépenses sont évaluées à :

DEPENSES	MONTANT TTC
Charges foncières	0
Travaux	1 716 000,00 €
Honoraires et autres	304 158,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 020 158,00 €</b>

- 2) Le financement prévisionnel est le suivant :

RECETTES	MONTANT TTC
Dégrèvement TFPB pour travaux PMR	550 000,00 €
Dégrèvement TFPB pour travaux d'économie d'énergie	105 465,00 €
Valorisation Economie d'Energie	75 000,00 €
Prêts CDC	1 087 693,00 €
Fonds propres	202 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 020 158,00 €</b>

- 3) Calendrier prévisionnel :

- Début de la mission de maîtrise d'œuvre : juin 2023
- Début des travaux : février 2024
- Réception : février 2025

4) Conditions locatives :

Une augmentation de loyer est envisagée dans la limite du loyer plafond. En complément et sous réserve d'acceptation des services de l'Etat, il est envisagé de mettre à jour le coefficient de vétusté.

5) Conditions d'exécution :

Les dépenses et le plan de financement seront révisés et présentés aux membres du Bureau aux étapes suivantes :

- Validation de l'élément de mission avant-projet définitif.
- Notification des marchés de travaux.
- A l'établissement du décompte général définitif avec affectations des fonds propres.

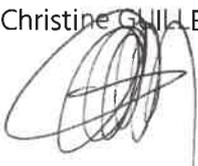
Le Bureau, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- D'autoriser le programme de travaux de réhabilitation des logements situés 2 à 6 rue de l'Arquebuse à CHAUMONT.
- D'autoriser le Directeur général à signer tout acte afférent.
- D'autoriser le Directeur Général à recourir à l'emprunt auprès des partenaires financiers et institutionnels.
- D'autoriser le Directeur Général à déposer toutes les demandes de financement auprès des partenaires institutionnels et financier.
- D'autoriser le Directeur Général à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt.
- D'autoriser le Directeur Général à solliciter l'Agglomération de Chaumont pour la garantie de ce prêt.
- D'autoriser le Directeur Général à signer les contrats de marchés.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,

Christine GUILLEMY



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture.